

RÉGIE INTERMUNICIPALES DES TROIS-LACS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le
soussignée, QUE :

Conformément à la résolution R.08-04-2011, est désigner, pour les fins des articles 477.6 et 573.3.1.2 de la loi sur les citées et villes, les trois sites internet des municipalités membres de la régie, soit ceux de Saint-Faustin-Lac-Carré, de Lac-Supérieur et de Val-des-Lacs.

DONNÉ à Saint-Faustin-Lac-Carré ce 26^e jour de
Avril deux mille douze.



Gilles Bélanger
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

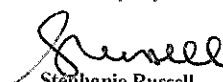
Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier de la régie intermunicipale des Trois-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil d'administration, le 26 Avril 2012, entre 9h00 et 17h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 Avril 2012.



Gilles Bélanger
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, Secrétaire trésorier de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 2 mai 2012 entre 8 heures et 21 heures.
En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 2 mai 2012.



Stéphanie Russell
Secrétaire-trésorière par interim